

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Un beau témoignage. — V Le Frère Pelletier. — VI Société d'une Messe. — VII Le chapelet. — VIII Une restauration monastique en Angleterre.

AU PRONE

Le dimanche, 12 juillet

On annonce :

La neuvaine de sainte Anne commence le vendredi 17, pour finir la veille de la fête (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 12 juillet

DEDICACE DES EGLISES, double de 1e cl. avec oct.; mém. du 6e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Anaclet (I v.) et du dim.

Dans les églises consacrées on allume, en ce jour, douze cierges fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave, dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume, en ce pays.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

A partir de 1915, cette fête aura lieu le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, dans toutes les églises, la Dédicace de l'église-cathédrale, si elle est consacrée.

(1) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.